

DEPARTEMENT  
DES  
**DEUX-SEVRES**



**VILLE DE NIORT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 19 JUIN 2017**

**Délibération n° D-2017-218**

Budget de la régie à autonomie financière Energies  
Renouvelables - Affectation de résultats 2016

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :  
le 13/06/2017

Affichage du Compte-Rendu Sommaire  
et affichage intégral :  
le 26/06/2017

**Président :**

**MONSIEUR JÉRÔME BALOGE**

**Présents :**

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Alain GRIPPON, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Agnès JARRY, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Christine HYPEAU, Madame Carole BRUNETEAU, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Simon LAPLACE, Madame Fatima PEREIRA, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Elodie TRUONG, Madame Nathalie SEGUIN, Madame Isabelle GODEAU, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

**Secrétaire de séance :** Yvonne VACKER

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Madame Jacqueline LEFEBVRE, ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme BALOGE, Madame Elisabeth BEAUVAIS, ayant donné pouvoir à Monsieur Marc THEBAULT, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, ayant donné pouvoir à Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Fabrice DESCAMPS, ayant donné pouvoir à Madame Anne-Lydie HOLTZ, Madame Marie-Chantal GARENNE, ayant donné pouvoir à Monsieur Simon LAPLACE, Madame Valérie BELY-VOLLAND, ayant donné pouvoir à Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Sébastien PARTHENAY, ayant donné pouvoir à Monsieur Eric PERSAIS, Madame Josiane METAYER, ayant donné pouvoir à Madame Elodie TRUONG, Monsieur Christophe POIRIER, ayant donné pouvoir à Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Monique JOHNSON, ayant donné pouvoir à Madame Isabelle GODEAU

**Direction des Finances**

**Budget de la régie à autonomie financière Energies  
Renouvelables - Affectation de résultats 2016**

Monsieur Alain GRIPPON, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Vu l'article L. 2311-5 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis du Conseil d'exploitation de la régie à autonomie financière Energies Renouvelables en date du 9 juin 2017 ;

Après avoir pris connaissance des comptes administratifs 2016 du budget de la régie à autonomie financière Energies Renouvelables et vérifié la conformité avec les comptes de gestion, il est proposé au Conseil municipal de procéder à l'affectation du résultat de clôture de fonctionnement de l'exercice 2016 comme présenté ci-dessous.

**I - Rappel des principes**

1 - L'arrêté des comptes 2016 permet de déterminer :

- le résultat 2016 de la section d'exploitation. Ce résultat est constitué par le résultat comptable constaté à la clôture de l'exercice (recettes moins dépenses), augmenté du résultat antérieur reporté de la section d'exploitation (compte 002) ;
- le solde d'exécution 2016 de la section d'investissement ;
- les restes à réaliser en investissement qui seront reportés au budget de l'exercice 2017.

2 - Le résultat cumulé de la section d'exploitation excédentaire constaté à la clôture de l'exercice 2016 doit servir par ordre de priorité :

- pour le montant des plus-values nettes de cessions d'éléments d'actifs (différence des titres émis sur le compte 775 et celui des mandats émis sur le compte 675), au financement des dépenses d'investissement (recette sur le compte 1064 « réserves réglementées) ;
- pour le surplus, à la couverture du besoin en financement de la section d'investissement apparu à la clôture de l'exercice précédent et diminué du montant des plus-values de cessions d'éléments d'actifs. Le besoin en financement de la section d'investissement est obtenu par la différence entre les dépenses et les recettes d'investissement de l'exercice 2016, majorée du résultat antérieur d'investissement reporté, à laquelle s'ajoute la différence des restes à réaliser (dépenses moins recettes).

3 - Le solde du résultat de la section d'exploitation, s'il est positif, peut, selon la décision de la présente assemblée, être affecté à la section d'investissement et/ou à la section d'exploitation pour permettre par ordre de priorité :

- l'apurement d'un éventuel déficit d'exploitation antérieur (dans le cas où l'exercice précédent s'est soldé par un déficit de fonctionnement reporté en dépenses sur le compte 002). Cet apurement s'effectuera automatiquement dès lors qu'on additionnera le résultat de l'exercice et le solde antérieur reporté pour obtenir le résultat cumulé ;

- à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, par inscription d'une recette d'investissement au compte 1068 ;

- le reliquat, s'il existe, est affecté au choix de l'assemblée délibérante, soit en investissement (mise en réserve complémentaire au compte 1068), soit en exploitation (excédent antérieur reporté, compte 002), soit en mixant les deux possibilités. Il est possible également de procéder exceptionnellement à un reversement à la collectivité de rattachement à la seule condition que ce dernier ne soit pas nécessaire au financement des dépenses d'exploitation ou d'investissement à court terme du SPIC.

Les tableaux d'affectation des résultats ci-après détaillent ces opérations.

## II - Affectation du résultat

Constatant que le compte administratif du budget de la régie à autonomie financière Energies Renouvelables présente le résultat suivant :

| Section d'exploitation     |             | Section d'investissement         |              |
|----------------------------|-------------|----------------------------------|--------------|
| Recettes                   | 31 625,62 € | Recettes                         | 83 648,75 €  |
| Dépenses                   | 21 720,06 € | Dépenses                         | 15 542,68 €  |
| Résultat de l'exercice     | 9 905,56 €  | Résultat de l'exercice           | 68 106,07 €  |
| Résultat antérieur         | 34 636,94 € | Résultat antérieur               | 25 841,51 €  |
| Résultat cumulé            | 44 542,50 € | Résultat cumulé                  | 93 947,58 €  |
|                            |             | Restes à réaliser nets (Reports) | -69 439,78 € |
|                            |             | Résultat net de l'investissement | 24 507,80 €  |
| <b>Résultat net cumulé</b> |             | <b>69 050,30 €</b>               |              |

Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

|  |                    |
|--|--------------------|
| Exploitation   |                    |
| <b>Résultat d'exploitation reporté (ligne budgétaire 002)</b>  | <b>44 542,50 €</b> |
| Cumulé avec une hausse des recettes qu'il est proposé d'inscrire au budget supplémentaire              | 21 230,00 €        |
| Ce résultat permettra de faire face aux dépenses qu'il est proposé d'inscrire au budget supplémentaire | 20 932,50 €        |
| Tout en assurant l'autofinancement   |                    |
| Virement de la section d'exploitation vers la section d'investissement                                 | 44 840,00 €        |
| Investissement   |                    |
| <b>Résultat d'investissement reporté (ligne budgétaire 001)</b>  | <b>93 947,58 €</b> |
| Cumulé avec une hausse des recettes qu'il est proposé d'inscrire au budget supplémentaire              | 21 800,00 €        |
| Ce résultat permettra de faire face  |                    |
| aux dépenses nettes reportées  | 69 439,78 €        |
| à une hausse des dépenses qu'il est proposé d'inscrire au budget supplémentaire                        | 91 147,80 €        |

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- affecter les résultats excédentaires de la régie à autonomie financière Energies Renouvelables comme suit :
  - le solde disponible de fonctionnement de 44 542,50 € est affecté à l'excédent reporté d'exploitation (ligne 002).

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

|                 |    |
|-----------------|----|
| Pour :          | 45 |
| Contre :        | 0  |
| Abstention :    | 0  |
| Non participé : | 0  |
| Excusé :        | 0  |

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGE**  
L'Adjoint délégué

Signé

Alain GRIPPON